

مجال التعاون الثنائي

Area of bilateral cooperation



7 avril 2026

Algérie-Mauritanie : Signature de plusieurs accords bilatéraux dans des secteurs vitaux

Par: Rédaction AE

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb et le Premier ministre de la République islamique de Mauritanie, M. Mokhtar Ould Diay, ont coprésidé, mardi au Palais du Gouvernement, la cérémonie de signature de plusieurs accords bilatéraux couvrant des secteurs vitaux.

Ces accords comprennent un accord de coopération visant à renforcer les opportunités d'investissement et d'affaires entre le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) et l'Union nationale du Patronat mauritanien (UNPM), ainsi qu'un accord de coopération entre l'Ecole supérieure en sciences et technologies du sport (ESSTS) à Dely Ibrahim et l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports (ISJS) à Nouakchott, en sus d'un accord de jumelage entre l'Inspection générale du Travail (IGT) et la Direction générale du Travail mauritanienne.

Il s'agit également d'un accord de jumelage entre l'Institut national de formation supérieure des cadres de la Jeunesse (INFSCJ) à Tixeraine et l'Institut Supérieur de la Jeunesse et des Sports (ISJS) à Nouakchott, ainsi que d'un accord de coopération entre la Chambre algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) et son homologue mauritanienne.

Un accord de coopération a été signé entre la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT) et l'Agence mauritanienne pour la recherche scientifique et l'Innovation (ANRSI), en sus d'un accord de coopération entre l'Office national des œuvres universitaires (ONOU) et le Centre national des œuvres universitaires mauritanien (CNOU), en plus d'un mémorandum d'entente entre l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) et son homologue mauritanienne.

Les deux parties ont, en outre, signé un programme exécutif entre les ministères de la Formation professionnelle des deux pays dans le domaine de la formation professionnelle pour les années 2026-2028.

Dans le secteur de la communication, un mémorandum d'entente a été signé entre les entreprises de télévision des deux pays, outre un mémorandum entre le ministère de la Communication et le ministère mauritanien de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement, et un programme exécutif entre le ministère de la Jeunesse et le ministère mauritanien de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service civil pour la période 2026-2028.

https://twitter.com/pm_gov_dz/status/2041571000735728017?s=20

La liste comprenait également un accord entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et le ministère mauritanien de la Pêche et des Infrastructures maritimes et portuaires, ainsi qu'un mémorandum d'entente entre la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTC), la Banque centrale de Mauritanie, et la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Mauritanie, dans les domaines de la finance islamique, des moyens de paiement bancaires et de la comptabilité publique.

Un accord entre les deux gouvernements fixant les facilités pour la concrétisation des projets de coopération a également été signé.

La session a également été sanctionnée par la signature d'un accord relatif aux services de transport aérien, d'un accord de coopération sécuritaire entre les gouvernements des deux pays, d'un mémorandum d'entente entre le ministère algérien des Relations avec le Parlement et le ministère mauritanien de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement concernant la coopération dans le domaine des relations avec le Parlement, ainsi qu'un programme exécutif de coopération entre le ministère des Sports et son homologue mauritanien pour les années 2026-2028, un mémorandum d'entente dans le domaine de l'environnement et du développement durable, ainsi qu'un accord de coopération pour la création d'un centre culturel algérien en Mauritanie, et un mémorandum d'entente dans le domaine de l'électricité et des énergies nouvelles et renouvelables.

Les deux pays ont, en outre, signé un protocole de coopération entre l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP) et le Laboratoire national de contrôle de la qualité des médicaments (LNCQM) de Mauritanie, un programme exécutif entre l'Institut algérien de normalisation (IANOR) et l'Office mauritanien de normalisation et de métrologie (ONANOR), un programme exécutif de coopération entre le ministère algérien de l'Industrie pharmaceutique et le ministère mauritanien de la Santé, un mémorandum d'entente dans le domaine de la propriété industrielle entre le ministère de l'Industrie, représenté par la Direction générale de la promotion de la qualité, de l'innovation et de la sécurité Industrielle, et le ministère mauritanien des Mines et de l'Industrie, représenté par la Direction de la propriété industrielle.

Les deux parties ont également signé un mémorandum d'entente dans le domaine de la coopération industrielle entre les ministères de l'Industrie des deux pays, un programme exécutif de coopération dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement pour les années 2026-2028, ainsi qu'un mémorandum d'entente pour la création d'une commission consulaire mixte.

APS

LA VOIE D'ALGÉRIE

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Le 8 avril 2026

20e session de la Grande commission mixte algéro-mauritanienne de coopération : Signature de plusieurs accords structurants dans des secteurs vitaux



Un ensemble dense d'accords bilatéraux, couvrant des secteurs vitaux et traduisant une nouvelle phase d'intensification des relations entre Alger et Nouakchott, a été signé hier à Alger, à l'occasion de la tenue de la 20^e session de la Grande commission mixte algéro-mauritanienne de coopération, au palais du gouvernement, sous la coprésidence du Premier ministre, Sifi Ghrieb, et de son homologue mauritanien, Mokhtar Ould Diay.

Les accords conclus englobent un large éventail de domaines stratégiques, notamment l'économie, le commerce, l'investissement, l'industrie, la formation professionnelle, l'enseignement, la jeunesse, la santé, la culture, la communication, l'agriculture, la pêche, les infrastructures, le transport, la sécurité, la finance, l'énergie, l'environnement et la recherche scientifique.

Cette diversité sectorielle démontre une réelle volonté des deux pays de structurer et de réaliser un partenariat global et intégré, capable de répondre aux défis du développement et aux exigences d'une meilleure intégration régionale, notamment dans l'espace sahélo-saharien et africain.

Dans ce même cadre, plusieurs accords ont été signés pour renforcer les opportunités d'investissement et d'affaires, à travers une coopération entre le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) et l'Union nationale du patronat mauritanien (UNPM), visant à encourager les échanges économiques et à faciliter les partenariats entre opérateurs des deux pays.

Le secteur de la formation et de la jeunesse occupe également une place centrale, avec des accords entre l'Ecole supérieure en sciences et technologies du sport à Dély Ibrahim et l'Institut supérieur de la jeunesse et des sports à Nouakchott, ainsi que des programmes de jumelage entre institutions spécialisées dans la formation des cadres de la jeunesse et dans l'Inspection du travail.

Ces dispositifs visent à améliorer les compétences, favoriser la mobilité des cadres et renforcer les capacités institutionnelles. Dans le domaine scientifique, un partenariat a été conclu entre la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique et l'Agence mauritanienne pour la recherche scientifique et l'innovation, démontrant la volonté des deux pays de développer des projets communs en matière d'innovation, de transfert technologique et de valorisation des résultats de la recherche.

Des acquis et Des perspectives

La coopération s'étend également à l'enseignement supérieur et aux œuvres universitaires, à travers un accord entre l'Office national des œuvres universitaires et son homologue mauritanien, renforçant les échanges académiques et les conditions de vie des étudiants.

Dans le même esprit, des programmes exécutifs couvrant la période 2026-2028 ont été signés dans les domaines de la formation professionnelle, de l'éducation, de la jeunesse et des sports. Par ailleurs, les secteurs économiques et financiers ont été consolidés par des accords entre les institutions du Trésor et de la comptabilité publique des deux pays, en coordination avec la Banque centrale de Mauritanie, portant sur la finance islamique, les moyens de paiement et la modernisation des systèmes financiers.



La coopération s'est également élargie aux domaines de l'aviation civile, du transport aérien, de la sécurité, de l'environnement et des énergies renouvelables, ainsi qu'**aux secteurs agricole et halieutique, avec des accords visant à renforcer la production, la transformation et l'exportation.**

Des initiatives ont été prises dans les domaines pharmaceutique et industriel, incluant la normalisation, le contrôle de qualité des médicaments et la propriété industrielle.

Dans le même sillage, les deux parties ont signé des accords relatifs à la communication et à la culture, incluant des partenariats entre entreprises audiovisuelles, ainsi que la création d'un centre culturel algérien en Mauritanie, en plus de la mise en place d'une commission consulaire mixte pour faciliter les échanges humains et institutionnels.

Une coopération élargie aux dimensions sécuritaire, culturelle et humaine

Dans son intervention, le Premier ministre Sifi Ghrieb a indiqué que « cette session constitue une opportunité pour évaluer de manière approfondie l'ensemble de notre coopération et identifier les leviers permettant d'accélérer la mise en œuvre ». Il a ajouté que « les travaux se sont déroulés dans un climat de fraternité et d'entente, reflétant la solidité des relations entre nos deux pays et notre attachement à un partenariat durable ». Il a rappelé que la dynamique actuelle s'inscrit dans le prolongement des orientations des Présidents, soulignant que « les résultats enregistrés ces dernières années témoignent d'une évolution positive de nos relations, marquée par la concrétisation de projets structurants et le renforcement des échanges économiques ».

Le Premier ministre a également évoqué les projets emblématiques, en déclarant que « la modernisation des postes frontaliers, le projet routier Tindouf-Zouérate, la création de la zone franche et l'implantation d'une banque algérienne en Mauritanie constituent des avancées majeures pour l'intégration économique et la fluidité des échanges ».

Il a insisté sur la nécessité d'intensifier les échanges commerciaux en affirmant que « le volume actuel des échanges reste en deçà des potentialités offertes par nos deux économies, ce qui nous appelle à redoubler d'efforts pour diversifier les produits échangés et encourager l'investissement ».

Une dynamique ascendante

Le Premier ministre a souligné que la coopération ne se limite pas aux aspects économiques, en déclarant que « nos deux pays coordonnent leurs efforts pour faire face aux défis sécuritaires, notamment le terrorisme, la criminalité transfrontalière et la migration irrégulière, à travers des mécanismes conjoints de concertation et d'action ».

Sur le plan culturel et social, il a indiqué que « les initiatives visant à promouvoir la culture, à organiser des événements culturels communs et à développer les échanges académiques contribuent à rapprocher nos peuples et à renforcer les liens historiques qui nous unissent ».

Il a également mentionné les efforts en matière de formation en affirmant que « les programmes de formation et les bourses accordées dans des domaines tels que la santé, l'énergie, la numérisation et l'enseignement supérieur participent à la formation de ressources humaines qualifiées ».

Des engagements renouvelés pour l'avenir

De son côté, le Premier ministre mauritanien, Mokhtar Ould Diay, a déclaré que « la période écoulée depuis la précédente session a été marquée par une dynamique positive et une intensification des échanges à tous les niveaux ». Il a ajouté que « cette évolution reflète l'engagement des deux pays à hisser leur coopération à des niveaux plus élevés ».

Il a insisté sur les projets structurants en affirmant que « les infrastructures de transport, notamment la route Tindouf-Zouérate, ainsi que les installations frontalières, jouent un rôle déterminant dans le renforcement de l'intégration économique et dans l'ouverture sur les marchés africains ».

Le responsable mauritanien a également évoqué les perspectives en déclarant que « les accords signés aujourd'hui ouvrent de nouvelles opportunités de coopération et permettront d'accélérer la réalisation de projets concrets dans plusieurs secteurs prioritaires ».

En marge de la signature des accords précités, le Premier ministre a indiqué que « cette session marque une étape importante dans le renforcement de notre partenariat et dans la consolidation des acquis réalisés », soulignant que « les défis communs nécessitent une coordination accrue et une mobilisation continue ».

Pour sa part, son homologue mauritanien a affirmé que « les résultats obtenus constituent une base solide pour approfondir la coopération et répondre aux aspirations de nos deux peuples en matière de développement et de stabilité ».

Les deux responsables ont réaffirmé leur engagement à poursuivre les efforts conjoints pour consolider un partenariat stratégique fondé sur la complémentarité économique, la coopération institutionnelle et le dialogue permanent, en vue de promouvoir un développement harmonieux et une intégration régionale accrue.

Mustapha Kateb

UNE VAGUE D'ACCORDS MULTISECTORIELS SIGNÉE

L'Algérie et la Mauritanie accordent leurs violons

LES PROJETS STRUCTURANTS, à l'image de la route Tindouf-Zouerate et de la zone franche commerciale et industrielle, constituent des catalyseurs majeurs de cette nouvelle phase de coopération.

■ MOHAMED AMROUNI

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a mis en avant, hier à Alger, l'importance des projets structurants algéro-mauritaniens, à leur tête la route reliant Tindouf à Zouerate, appelée à jouer un rôle déterminant dans le renforcement des échanges économiques et la consolidation de l'intégration régionale. Sur ce registre, le Premier ministre s'est félicité de « la coopération bilatérale dans des domaines économiques comme l'énergie, l'agriculture et le commerce, notamment dans la perspective de l'achèvement des projets stratégiques bilatéraux en cours, à leur tête la route reliant Tindouf à Zouerate et la zone franche commerciale et industrielle, qui contribueront au renforcement des échanges économiques entre les deux pays ». Il intervenait à l'issue de ses entretiens avec son homologue mauritanien, Mokhtar Ould Diay, tenus hier, au Palais du gouvernement, dans le cadre de la 20e session de la Grande commission mixte algéro-mauritanienne de coopération. Ces entretiens ont été suivis d'une séance élargie aux membres des délégations des deux pays, au cours de laquelle les deux parties ont passé en revue l'état des lieux et les perspectives des relations bilatérales, notamment à la lumière des conclusions des travaux du Comité de suivi algéro-mauritanien, coprésidés la veille par les ministres des Affaires étrangères des deux pays, Ahmed Attaf et Mohamed Salem Ould Merzoug. A cette occasion, le Premier ministre a salué le niveau « exceptionnel » atteint par les relations de coopération et de partenariat entre l'Algérie et la Mauritanie, marquées, a-t-il souligné, par « de nouvelles réalisations, des contacts soutenus et une concertation et une coordination continues », à travers l'échange de visites officielles à différents niveaux.

Il a précisé que cette dynamique s'inscrit dans le cadre des hautes orientations des dirigeants des deux pays, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et le président mauritanien, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et de leur volonté commune de conférer un caractère stratégique durable aux relations bilatérales et d'atteindre les plus hauts niveaux de complémentarité et d'intégration. De son côté, le Premier ministre mauritanien s'est réjoui de la tenue de la Grande commission mixte de coopération, qui reflète « la volonté commune des gouvernements des deux pays de renforcer la coopération bilatérale »,



soulignant l'importance de dynamiser les mécanismes de coopération et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs résultats afin de consolider le partenariat entre les deux pays. Ould Diay a, dans ce cadre, souligné « l'importance de travailler ensemble à la dynamisation des mécanismes de coopération, en assurant leur tenue périodique et en suivant la mise en œuvre de leurs résultats, afin de contribuer au renforcement du partenariat entre les deux pays, notamment au regard des atouts majeurs dont ils

disposent et des liens fraternels et humains profonds qui les unissent ». À l'issue de cette séance, les deux Premiers ministres ont coprésidé la cérémonie de signature de plusieurs accords, mémorandums d'entente et programmes de coopération couvrant de nombreux secteurs, notamment l'intérieur et la sécurité, les hydrocarbures, les finances, l'énergie, l'industrie, les transports, le commerce, l'habitat, l'éducation, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la jeunesse, les

sports, le travail, la communication, la culture, les relations avec le Parlement et l'environnement. La liste comprenait également un accord entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et le ministère mauritanien de la Pêche et des Infrastructures maritimes et portuaires. Les deux pays ont, en outre, signé un protocole de coopération entre l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (Anpp) et le Laboratoire national de contrôle

de la qualité des médicaments (Lncqm) de Mauritanie, un programme exécutif de coopération entre le ministère algérien de l'Industrie pharmaceutique et le ministère mauritanien de la Santé, un mémorandum d'entente dans le domaine de la propriété industrielle entre le ministère de l'Industrie, représenté par la Direction générale de la promotion de la qualité, de l'innovation et de la sécurité industrielle, et le ministère mauritanien des Mines et de l'Industrie, représenté par la direction de la propriété industrielle.

Les deux parties ont également signé un mémorandum d'entente dans le domaine de la coopération industrielle entre les ministères de l'Industrie des deux pays, un programme exécutif de coopération dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement pour les années 2026-2028, ainsi qu'un mémorandum d'entente pour la création d'une commission consulaire mixte.

M.A

LE PREMIER MINISTRE À PROPOS DU PARTENARIAT ALGÉRO-MAURITANIEN

«Un modèle de relations constructives»

● La signature de pas moins de 27 accords, mémorandums et programmes exécutifs s'inscrit dans cette volonté, comme le souligne le Premier ministre, «d'élever la coopération bilatérale au plus haut niveau du partenariat».

L'Algérie et la Mauritanie affichent une parfaite entente et expriment une volonté commune de consolider leurs relations bilatérales. Satisfaits déjà du niveau de coopération, les responsables des deux pays veulent passer à une nouvelle étape en vue de les renforcer. Cet engagement est pris à l'occasion de la 20^e session de la Grande Commission mixte algéro-mauritanienne de coopération, présidée, hier à Alger, par le Premier ministre, Sifi Ghrieb, et son homologue mauritanien, Mokhtar Ould Djay. La signature de pas moins de 27 accords, mémorandums et programmes exécutifs, s'inscrit dans cette volonté, comme le souligne le Premier ministre, «d'élever la coopération bilatérale au plus haut niveau du partenariat». Dans une déclaration à l'issue des travaux de cette session, Sifi Ghrieb évoque aussi «l'aspiration des deux pays à amener cette relation vers une phase d'intégration et de convergence stratégique». «Cette session insufflera une nouvelle dynamique positive aux relations bilatérales algéro-mauritaniennes», assure-t-il. Poursuivant, il rappelle que les relations de

coopération entre les deux pays «ont permis d'acquérir de nombreux acquis importants dans le but d'approfondir les relations économiques et d'étendre les échanges commerciaux et financiers, à travers le lancement d'un ensemble de projets structurants et vitaux». Dans ce sens, Sifi Ghrieb cite «l'inauguration des deux centres frontaliers», «le projet de la route terrestre Tindouf-Zouérate, dont les travaux ont débuté et ont atteint des stades encourageants», ainsi que le projet de la zone franche de commerce. «S'ajoutent à cela les projets importants menés par l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement en Mauritanie, ainsi que le nombre considérable et important de bourses de formation offertes dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l'énergie, de la santé, du numérique et d'autres domaines vitaux et importants», indique-t-il. Dans le domaine de la coopération sécuritaire, note le Premier ministre, «les deux pays œuvrent à la coordination en matière de lutte contre les différentes menaces sécuritaires dans les zones

frontalières, telles que la criminalité organisée, le terrorisme, l'immigration clandestine et le trafic de stupéfiants».

RECOMMANDATIONS

«Cela s'est concrétisé lors de la deuxième session de la Commission sécuritaire mixte, tenue les 9 et 10 juillet 2025 à Alger, qui a permis une évaluation précise de la situation sécuritaire au niveau régional et de la bande frontalière, ainsi que l'élaboration des perspectives de promotion de la coopération dans ce domaine important», indique-t-il. Le premier responsable du gouvernement met également en avant les «réalisations dans le domaine économique» et la «volonté de passer à une autre étape avec l'augmentation des échanges économiques». «Les acquis réalisés exigent de les consolider en créant les conditions de leur développement et en surmontant les difficultés qui entravent leur progression. C'est dans cette optique que nous avons examiné les différents obstacles et difficultés qui entravent encore le processus de coopération bilatérale, ce qui nous a poussés à adopter un ensemble de recommandations pour

les lever, au service des intérêts communs des deux pays», précise Sifi Ghrieb. Au niveau régional et international, enchaîne-t-il, les deux pays «ont noté une convergence de vues, avec la confirmation de la volonté commune et sincère d'agir ensemble pour coordonner les positions des deux pays, afin de réaliser la sécurité et la stabilité dans notre région».

Il réitère, en conclusion, «la disponibilité totale de l'Algérie à œuvrer avec la sœur Mauritanie pour renforcer la coopération bilatérale et poursuivre la coordination et la consultation sur les différents défis communs, afin de réaliser davantage de stabilité, d'intégration et de prospérité pour nos deux pays et notre région». Affichant aussi sa satisfaction des résultats obtenus lors de cette session, Mokhtar Ould Djay insiste sur «l'importance de travailler ensemble pour dynamiser les mécanismes de coopération et assurer le suivi de la mise en œuvre des résultats de la Grande Commission mixte, afin de contribuer au renforcement du partenariat entre les deux pays».

Madjid Makedhi

VINGT-SEPT ACCORDS BILATÉRAUX SIGNÉS

L'Algérie et la Mauritanie ont signé, hier à l'issue de la 20^e session de la Grande Commission mixte de partenariat entre les deux pays, 27 accords, mémorandums et programmes exécutifs, couvrant des secteurs vitaux. Le premier accord vise à renforcer les opportunités d'investissement et d'affaires entre le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) et l'Union nationale du patronat mauritanien (UNPM). Les deux pays ont conclu aussi plusieurs accords dans les domaines de la jeunesse et des sports, la formation, l'enseignement et le travail. Les deux parties ont, en outre, signé un programme exécutif entre les ministères de la Formation professionnelle des deux pays dans le domaine de la formation professionnelle pour les années 2026-2028. Dans le secteur de la communication, un mémorandum d'entente a été signé entre les entreprises de télévision des deux

pays, outre un mémorandum entre le ministère de la Communication et le ministère mauritanien de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement, et un programme exécutif entre le ministère de la Jeunesse et le ministère mauritanien de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service civil pour la période 2026-2028. La liste comprend aussi un accord entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et le ministère mauritanien de la Pêche et des Infrastructures maritimes et portuaires, ainsi qu'un mémorandum d'entente entre la Direction générale du Trésor et de la comptabilité (DGTC), la Banque centrale de Mauritanie et la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique de Mauritanie, dans les domaines de la finance islamique, des moyens de paiement bancaires et de la comptabilité

publique. Un accord entre les deux gouvernements fixant les facilités pour la concrétisation des projets de coopération a également été signé. Cette session a aussi été sanctionnée par la signature d'un accord relatif aux services de transport aérien, d'un autre de coopération sécuritaire entre les gouvernements des deux pays et d'un mémorandum d'entente entre le ministère algérien des Relations avec le Parlement et le ministère mauritanien de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement. En outre, les deux pays ont conclu un accord de coopération pour la création d'un centre culturel algérien en Mauritanie, et un mémorandum d'entente dans le domaine de l'électricité et des énergies nouvelles et renouvelables. A cela s'ajoute également des accords dans les domaines de l'industrie pharmaceutique, la santé et le transport aérien. M. M.

نشاط الوزير

Minister's activity

Le ministre de l'Agriculture à l'écoute des producteurs

APRÈS LES EFFORTS ENGAGÉS DANS LE SECTEUR DES CÉRÉALES, L'ATTENTION SE TOURNE DÉSORMAIS VERS LA FILIÈRE DES DATTES, autre produit stratégique appelé à jouer un rôle majeur dans la diversification économique.

Dans ce contexte, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine El-Mahdi Oualid a présidé, lundi dernier, une réunion consacrée à la filière des dattes, en présence, notamment des producteurs, des exportateurs et des représentants des organisations professionnelles.

Cette rencontre a surtout été marquée par une écoute attentive des préoccupations exprimées par les producteurs, confrontés aux contraintes liées à la production, à la logistique et à la commercialisation. Le ministre a ainsi tenu à rappeler que «la filière des dattes revêt une importance stratégique dans la production agricole nationale», mettant en avant son potentiel économique et son rôle dans la création de richesse.

Avec près de 19 millions de palmiers et une grande diversité de variétés, l'Algérie dispose d'atouts considérables pour développer cette filière et améliorer sa présence sur les marchés internationaux. Dans ce sens, le ministre a souligné que «des capacités économiques et les acquis le savoir-faire dont dispose cette filière lui permettent d'être parmi les cultures génératrices de richesses».



Au-delà du diagnostic, cette réunion a permis d'aborder de manière concrète les difficultés rencontrées sur le terrain. Les professionnels ont évoqué des problématiques liées à la santé végétale, à la mécanisation, au stockage, au financement et à l'organisation de la filière. Autant de contraintes qui freinent le développement de la production et la compétitivité du produit sur les marchés.

Face à ces défis, le ministre a assuré que «toutes les mesures nécessaires seront prises pour soutenir les producteurs et promouvoir la filière», traduisant une orientation stratégique visant à faire des dattes un véritable moteur des exportations agricoles. Parmi les mesures annon-

cées, l'accent a été mis sur la protection phytosanitaire, avec la mobilisation des moyens nécessaires pour lutter contre les maladies affectant les palmiers. Le ministre a également indiqué que «tous les moyens et produits de protection des plantes seront mobilisés», tout en évoquant la nécessité de renforcer la mécanisation et d'adapter les équipements aux besoins des agriculteurs.

Dans ce sillage, le secrétaire général de la Chambre d'agriculture de la wilaya d'Ouled Djellal, Salem Zekri, a précisé que les discussions ont mis en avant l'urgence de renforcer la protection phytosanitaire des palmeraies, notamment face aux maladies qui impactent la qualité et le rendement de la production.

La mobilisation de moyens adaptés et l'intensification des actions de prévention figurent parmi les priorités retenues. Par ailleurs, la question de la mécanisation agricole a occupé une place importante. Aussi, un travail d'identification des besoins est en cours, avec la perspective de collaborer avec la coopérative AgriDrive, afin de faciliter l'accès des agriculteurs à des équipements modernes et performants.

VERS LA MISE EN PLACE D'UN LABORATOIRE DE LABELLISATION

Autre point évoqué : la mise en place d'un laboratoire spécialisé dans l'analyse, la labellisation et la certification des produits agricoles. Une telle infrastructure permettrait

de valoriser davantage les dattes locales et de renforcer leur compétitivité, notamment à l'export. Dans le même sillage, les intervenants ont insisté sur la nécessité de structurer la filière à travers des organisations professionnelles et des coopératives. Cet encadrement vise à améliorer la commercialisation des produits, à dynamiser leur présence sur le marché national et à ouvrir de nouvelles opportunités à l'international. «Nous avons proposé plusieurs mesures d'accompagnement, telles que l'électricité agricole, l'aménagement des pistes rurales, la promotion de l'énergie solaire et le soutien aux agriculteurs dans le forage de puits», a souligné Salem Zekri.

La facilitation de la commercialisation des dattes et l'accompagnement des exportateurs ont également été soulignés comme des axes essentiels. Mais c'est surtout sur le volet de la commercialisation que les engagements ont été les plus attendus. Conscient des difficultés rencontrées par les producteurs pour écouler leurs récoltes, Oualid a affirmé que «des opérations de commercialisation des dattes seront facilitées et les exportateurs accompagnés dans toutes les démarches administratives et bancaires», ajoutant que «les procédures seront simplifiées afin de permettre une exportation plus rapide et plus efficace».

Par ailleurs, le ministre a encouragé l'organisation des producteurs en coopératives, estimant que «le regroupement des producteurs permettra une meilleure commercialisation sur le marché national et renforcera les opportunités d'exportation». Une démarche qui pourrait contribuer à structurer davantage la filière et à améliorer sa performance globale.

■ A. Hamiche



mardi 07 avril 2026 13:35

Oualid préside une rencontre nationale avec les professionnels de la filière des dattes

ALGER - Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, M. Yacine El-Mahdi Oualid, a présidé une rencontre nationale consacrée à la filière des dattes, avec la participation des professionnels du secteur et des représentants des organisations agricoles, indique un communiqué du ministère.

Cette rencontre, tenue lundi au siège de la Chambre nationale d'agriculture, s'est déroulée en présence des présidents des chambres d'agriculture des wilayas productrices de dattes, ainsi que des représentants d'associations, de coopératives, d'agriculteurs et d'exportateurs, en sus du président de la Chambre nationale d'agriculture, et ce "dans le cadre de la poursuite de la série de rencontres de concertation avec les professionnels des différentes filières agricoles", précise le communiqué.

Elle a constitué une opportunité pour les professionnels d'exposer leurs préoccupations et les entraves auxquelles ils sont confrontés, notamment en matière de santé végétale, d'analyses de laboratoire, de labellisation et de certification, de réhabilitation des oasis, de réfrigération, de stockage et de transport, ainsi que les défis liés à la mécanisation, au conditionnement, au financement et à l'assurance, outre l'organisation de la profession, ajoute la même source.

De son côté, le ministre a souligné "l'importance stratégique" que revêt la filière des dattes dans la production agricole nationale, mettant en avant son potentiel économique en tant que ressource importante pour la création de richesse et le renforcement des exportations hors hydrocarbures, d'autant plus que l'Algérie compte environ 19 millions de palmiers dattiers et des centaines de variétés valorisables à l'exportation ou à la transformation, dans le cadre du parachèvement de la mise en place de zones industrielles aménagées.

M. Oualid a, en outre, évoqué une série de mesures qui seront prises à court et moyen terme pour soutenir les producteurs et promouvoir la filière des dattes. Il sera procédé, à cet effet, à la mobilisation des moyens et des produits phytosanitaires pour lutter contre les ravageurs affectant les palmiers, tels que le "Boufaroua" (araignée minuscule) et le "Bayoud" (fusariose vasculaire du palmier).

Il sera également procédé au recensement des besoins de la filière en matière de mécanisation agricole, avec l'étude de la possibilité de leur production locale ou de leur importation, tout en chargeant la société Agrodif de les fournir aux agriculteurs, outre la création d'un laboratoire spécialisé dans les analyses de labellisation et de certification des produits agricoles, en partenariat entre la Chambre nationale d'agriculture et l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA), en vue de faciliter les opérations d'exportation.

Parmi les mesures arrêtées, figurent aussi l'encouragement de l'organisation des professionnels en coopératives pour leur permettre de commercialiser efficacement leur produits sur le marché national et renforcer les opportunités d'exportation, en sus du soutien à leur participation aux salons internationaux afin de promouvoir la qualité des dattes algériennes.

Il s'agit, en outre, de la poursuite des efforts de raccordement à l'électricité agricole, l'ouverture de pistes, la protection des oasis contre les incendies et le soutien à l'utilisation de l'énergie solaire, ainsi que l'accompagnement des agriculteurs dans le forage de puits, la facilitation de l'accès au crédit Tabrid, notamment au profit des agriculteurs non titulaires de titres de propriété.

S'agissant de la commercialisation, le ministre a fait état de la prise de mesures pour faciliter la commercialisation des dattes et accompagner les exportateurs dans les aspects administratif et bancaire, avec la simplification des procédures pour leur permettre d'exporter dans des délais plus courts, outre la mise à disposition de conteneurs de grande capacité.

Lors de cette rencontre, les différentes problématiques soulevées dans les wilayas productrices de dattes ont été évoquées, avec la proposition de solutions pratiques pour y remédier, ajoute le communiqué.



7 avril 2026

Dattes : Une série de mesures pour soutenir les producteurs et développer la filière

Par: Rédaction AE

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine Oualid, a présidé, lundi 6 avril, une rencontre nationale consacrée à la filière des dattes. La réunion s'est tenue au siège de la Chambre nationale d'agriculture, en présence des responsables des chambres agricoles des wilayas productrices, ainsi que de représentants d'organisations professionnelles, d'agriculteurs et d'exportateurs, selon un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, le ministre a rappelé « *l'importance stratégique de la filière des dattes dans la production agricole nationale* ». Il a souligné que ce secteur dispose de « *capacités économiques et de savoir-faire* » qui peuvent contribuer au développement des exportations hors hydrocarbures. Selon les données présentées lors de cette rencontre, la filière compte près de « *19 millions de palmiers* » et une grande diversité de variétés de dattes. Ces produits peuvent être valorisés aussi bien à l'exportation que dans l'industrie de transformation, notamment avec la mise en place de zones industrielles dédiées à la transformation des produits agricoles par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) dans plusieurs régions du pays.

La réunion a permis aux professionnels d'exposer leurs préoccupations. Plusieurs points ont été évoqués, notamment la santé des palmiers, les analyses en laboratoire, les questions de labellisation, la réhabilitation des palmeraies, les conditions de stockage, la mécanisation, le transport, le financement, l'assurance ainsi que de l'organisation de la filière.

Face à ces préoccupations, Yacine Oualid a indiqué qu'une série de mesures sera mise en œuvre à court et moyen terme pour soutenir les producteurs et organiser la filière. Parmi ces actions figure la mobilisation de moyens pour lutter contre certaines maladies du palmier, « *à l'image du boufaroua et du bayoud* ».

Il est également prévu de recenser les besoins en matériel agricole afin d'étudier les possibilités de production locale ou d'importation, avec la contribution de l'entreprise Agrodrive pour leur mise à disposition. Un projet de « *création d'un laboratoire spécialisé dans les analyses et la certification des produits agricoles* » a aussi été annoncé, en partenariat avec des institutions du secteur, et ce, pour faciliter l'exportation.

Le ministre a aussi évoqué l'encouragement à la structuration des professionnels en coopératives pour améliorer la commercialisation et renforcer la présence des dattes algériennes sur les marchés étrangers. Dans le même cadre, il a été question de soutenir la participation aux salons internationaux. D'autres mesures concernent l'amélioration des conditions de production, notamment la fourniture de l'électricité, l'ouverture de pistes, la protection contre les incendies et le recours à l'énergie solaire, ainsi que l'accompagnement pour le forage de puits.

Concernant le stockage, il a été annoncé un assouplissement de l'accès au crédit destiné aux projets de chambres froides, y compris pour les agriculteurs ne disposant pas de titres de propriété, afin de favoriser l'investissement dans les chambres frigorifiques.

Des dispositions sont prévues pour faciliter la commercialisation et l'exportation des dattes, avec « *un accompagnement administratif et bancaire* » des exportateurs et la simplification des procédures, en plus de la mise à disposition de moyens logistiques adaptés.

La rencontre s'est conclue par l'examen de plusieurs situations propres aux régions productrices et la proposition de solutions adaptées pour améliorer le fonctionnement de la filière, selon le communiqué.

Selon les récents chiffres disponibles, la production nationale de dattes a dépassé ces dernières années 11,5 millions de quintaux (1,15 million de tonnes, ndlr) par an. Les exportations de dattes ont atteint, ces dernières années, environ 780.000 quintaux, dont 50.000 quintaux de dattes sèches.

Quant à la valeur des exportations de dattes, elle est estimée actuellement à 70 millions de dollars (USD) par an.



Ali Idir|07 avril 2026 07:53

Dattes : l'Algérie lance un plan en 7 points pour relancer l'export

Avec 19 millions de palmiers dattiers et une importante production annuelle, l'Algérie reste un acteur modeste dans l'exportation des dattes. Yacine Oualid peut y remédier. Production, export... : l'Algérie prend sept mesures pour relancer la filière dattière.

Avec 1,3 million de tonnes en 2025, l'Algérie figure dans le top 3 mondial des producteurs de [dattes](#), mais le pays reste un nain à l'export.

Cette année, de nombreux producteurs se sont plaints du [blocage des exportations](#) de ce fruit du soleil que l'Algérie produit en grandes quantités. Pour relancer cette filière et la moderniser, le ministre de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche Yacine Oualid a dévoilé lundi un plan en 7 points. Lors d'une réunion nationale consacrée à la filière des dattes.

Les présidents des chambres d'agriculture des wilayas productrices de dattes, des représentants d'organisations professionnelles (associations, coopératives, agriculteurs et exportateurs) ainsi que le président de la Chambre nationale d'agriculture ont assisté à cette réunion, selon un communiqué du ministère de l'Agriculture adressé à TSA.

L'Algérie compte 19 millions de palmiers dattiers

D'emblée, Yacine Oualid a souligné « l'importance stratégique de la filière dattier au sein de la production agricole nationale, compte tenu de son potentiel économique et du savoir-faire accumulé, qui en font une culture créatrice de richesses, notamment grâce à la dynamisation des exportations hors hydrocarbures ».

L'Algérie compte environ « 19 millions de palmiers dattiers et des centaines de variétés de dattes adaptées à l'exportation ou à la transformation, notamment avec l'achèvement des zones industrielles dédiées à la transformation des produits agricoles par l'Agence algérienne de promotion des investissements dans plusieurs régions du pays », a expliqué M. Oualid.

Les producteurs de dattes ont exprimé leur « préoccupations » et soulevé les « différents obstacles qui entravent leur travail de terrain », a indiqué le ministère qui a cité « la santé végétale, les analyses en laboratoire, l'étiquetage et la certification, la réhabilitation des oasis, le stockage, le transport, la mécanisation, le conditionnement, le financement, l'assurance, ainsi que l'organisation de la profession ».

Un plan en sept points pour moderniser la filière et relancer l'export

En réponse, Yacine Oualid a assuré que plusieurs mesures seront « prises à court et moyen terme pour soutenir les producteurs et promouvoir la filière dattier ». Dans la foulée, il a dévoilé un plan en sept points pour relancer et moderniser cette filière.

- Mobiliser tous les moyens et produits phytosanitaires disponibles pour lutter contre certains ravageurs affectant les palmiers dattiers, tels que le Boufaroua et le Bayoudh.

- Recenser les besoins du secteur en matière de mécanisation agricole afin d'étudier la possibilité de produire en Algérie les équipements ou de les importer, et de confier à Agrodrive la mission de les fournir aux agriculteurs.

- Création d'un laboratoire spécialisé dans l'analyse et l'étiquetage des produits agricoles, en partenariat entre la Chambre nationale d'agriculture et l'Institut national de la recherche agricole, afin de faciliter les exportations.
 - Encourager l'organisation des professionnels en coopératives afin de leur permettre de commercialiser efficacement leurs produits sur le marché intérieur et de développer leurs exportations vers les marchés étrangers, et soutenir la participation des producteurs aux salons internationaux pour valoriser la qualité des dattes algériennes.
 - Fournir de l'électricité agricole, construire des routes d'accès, protéger les palmiers contre les incendies, soutenir le développement de l'énergie solaire et aider les agriculteurs à forer des puits.
 - Faciliter l'accès aux prêts bancaires, notamment pour les agriculteurs ne disposant pas de titres de propriété foncière, afin de les encourager à investir dans des chambres froides.
 - Faciliter le processus de commercialisation des dattes, accompagner les exportateurs sur divers aspects administratifs et bancaires, simplifier les procédures pour accélérer l'exportation et fournir des conteneurs de grande capacité.
- Lien permanent : <https://tsadz.co/rha2b>



Un plan d'urgence de la filière dattes

LA FILIÈRE DATTES passe à l'offensive. Réunis autour du ministre de l'Agriculture, les professionnels ont obtenu une batterie de mesures concrètes pour sortir d'un cycle de contraintes techniques et logistiques. Au menu : lutte renforcée contre les maladies du palmier, recensement des besoins en mécanisation et accélération des dispositifs d'export. Le secteur, fort de 19 millions de palmiers et de centaines de variétés, veut clairement jouer dans la cour des exportations hors hydrocarbures. Sur le terrain, les attentes restent fortes : accès au financement, modernisation des unités de conditionnement et meilleure organisation de la profession. L'État promet aussi d'appuyer la création de coopératives et de simplifier les démarches pour les exportateurs. Objectif affiché : transformer un potentiel reconnu en véritable levier économique.

AVEC 19 MILLIONS DE PALMIERS L'ALGÉRIE MUSCLE SON AMBITION EXPORTATRICE

■ MOHAMED MENDACI

Dans une démarche résolument tournée vers la valorisation du potentiel agricole national, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, El Mahdi Yacine Oualid, a présidé, ce lundi au siège de la Chambre nationale d'agriculture, un rassemblement national consacré à la filière phoénicoicole. Ce conclave, qui a réuni l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, des producteurs aux exportateurs, s'inscrit dans la continuité des concertations sectorielles visant à ériger la datté algérienne en pilier majeur de la diversification économique hors hydrocarbures. Avec un patrimoine riche de 19 millions de palmiers et une diversité variétale exceptionnelle, l'Algérie dispose d'atouts indéniables. Pourtant, le secteur reste confronté à des défis structurels, que le ministre a promis de disséquer avec pragmatisme. Lors de cette séance de travail, les professionnels ont pu exposer sans détour les freins qui pèsent sur leur activité : des problématiques liées à la santé végétale et aux analyses en laboratoire, jusqu'aux complexités de la chaîne logistique, incluant le stockage, le conditionnement et le transport frigorifique. Conscient de l'enjeu stratégique, le ministre a dévoilé une feuille de route articulée autour de mesures concrètes à court et moyen termes. Sur le plan sanitaire, la priorité est donnée à la lutte contre les ravageurs, notamment le «Boufaroua» et le «Bayoud». À cet effet, une mobilisation accrue des moyens de protection phytosanitaire sera déployée. Parallèlement, l'effort portera sur la modernisation technique : le groupe Agrodiv a été mandaté pour faciliter l'accès des agriculteurs aux équipements de mécanisation, dont la production locale sera encouragée ou l'importation facilitée. L'un des tourments majeurs annoncés concerne la certification. Un laboratoire spécialisé, fruit d'un partenariat entre la Chambre nationale d'agriculture et l'Institut national de la recherche agronomique, verra le jour. Cette structure sera le sésame indispensable pour garantir la conformité des produits aux normes internationales, facilitant ainsi l'accès aux marchés extérieurs. Sur le volet du soutien aux producteurs, le département ministériel a réitéré son engagement à renforcer les infrastructures de base : électrification agricole, aménagement de pistes, protection des palmeraies contre les incendies et déploiement de l'énergie solaire. Plus significatif encore, le ministère a promis d'assouplir l'accès aux crédits de campagne et aux facilités de stockage, y compris pour les agriculteurs ne disposant pas de titres de propriété, levant ainsi un verrou administratif souvent dénoncé par la profession. La stratégie de commercialisation ne sera pas en reste. L'exécutif s'engage à accompagner les exportateurs à travers une simplification drastique des procédures administratives et bancaires, tout en garantissant la disponibilité des conteneurs frigorifiques, indispensable pour préserver la qualité des dattes destinées à l'export. En encourageant la structuration des professionnels en coopératives, le ministère mise sur l'organisation collective pour gagner en efficacité commerciale, tant sur le marché domestique qu'à l'international. Cette rencontre marque une étape charnière pour la filière phoénicoicole. En plaçant l'accompagnement de terrain au cœur de l'action publique, l'Algérie confirme sa volonté de transformer son héritage oasien en une véritable industrie compétitive, capable de porter haut les couleurs du label made in Algeria sur les marchés mondiaux.

M. M.



Les Enjeux

Quotidien national de l'économie

Eco

FILIÈRE DES DATTES

Une série de mesures pour soutenir les producteurs

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine El-Mahdi Oualid, a présidé, avant-hier, une rencontre nationale consacrée à la filière des dattes, réunissant les principaux acteurs du secteur au siège de la Chambre nationale d'agriculture. Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'un cycle de concertations engagé par le ministère avec les professionnels des différentes filières agricoles.

Par Zahir R.

Lors de cette rencontre, qui a rassemblé des présidents de chambres d'agriculture des wilayas productrices de dattes, des représentants d'organisations professionnelles, ainsi que des agriculteurs et exportateurs, le ministre a mis en avant le rôle stratégique de la filière des dattes dans l'économie nationale. Il a souligné son potentiel en matière de création de richesse et de diversification des exportations hors hydrocarbures.

Selon les chiffres présentés, la filière compte près de 19 millions de palmiers et une grande diversité de variétés, offrant d'importantes perspectives de valorisation, notamment à travers l'exportation et la transformation industrielle. Dans ce contexte, le ministre a évoqué la mise en place de zones industrielles dédiées à la transformation des produits agricoles dans plusieurs régions du pays. La rencontre a également permis aux professionnels d'exprimer leurs préoccupations, portant notamment sur la santé végétale, les analyses en laboratoire, la certification, la réhabilitation des oasis, ainsi que les contraintes liées au stockage, au transport, à la mécanisation et au financement.

En réponse, le ministre a annoncé une série de mesures à court et moyen termes. Parmi celles-ci figurent le renforcement de la lutte contre les maladies affectant le palmier dattier, telles que le « Boufaroua » (araignée minuscule) et le « Bayoud » (fusariose vasculaire du palmier), ainsi que le développement de la mécanisation agricole et la création d'un laboratoire spécialisé pour faciliter la labellisation et l'exportation des produits. Il sera également procédé au recensement des besoins de la filière en matière de mécanisation agricole, avec l'étude de la possibilité de leur production locale ou de leur importation. La société Agrodif sera chargée de les fournir aux agriculteurs.

Par ailleurs, un laboratoire spécialisé dans les analyses de labellisation et de certification des produits agricoles sera créé, en partenariat entre la Chambre nationale d'agriculture et l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA), en vue de faciliter les opérations d'exportation.

Parmi les mesures arrêtées figurent aussi l'encouragement de l'organisation des professionnels en coopératives, afin de leur permettre de commercialiser efficacement leurs produits sur le marché national et de renforcer les opportunités

d'exportation. Il est également prévu de soutenir leur participation aux salons internationaux pour promouvoir la qualité des dattes algériennes.

Il s'agit, en outre, de poursuivre les efforts de raccordement à l'électricité agricole, d'ouvrir des pistes, de protéger les oasis contre les incendies et de soutenir l'utilisation de l'énergie solaire, ainsi que d'accompagner les agriculteurs dans le forage de puits. L'accès au financement, notamment à travers le crédit « Tabrid », en particulier au profit des agriculteurs non titulaires de titres de propriété, figure également parmi les priorités. Des efforts seront, par ailleurs, déployés pour améliorer les conditions de production, notamment via l'accès à l'électricité agricole, le développement des infrastructures rurales et le recours à l'énergie solaire. L'accès au financement, en particulier pour les investissements dans le stockage frigorifique, constitue également un axe majeur.

À l'issue de cette rencontre, plusieurs propositions ont été formulées pour répondre aux problématiques spécifiques des régions productrices, traduisant la volonté des pouvoirs publics de structurer davantage la filière et de renforcer sa compétitivité sur les marchés internationaux.



FILIERE DES DATTES

Une locomotive pour l'économie hors hydrocarbures

L'Algérie occupe une place de premier plan dans le monde de la datté. Parmi les trois premiers producteurs mondiaux, le pays s'appuie sur un patrimoine agricole exceptionnel : on compte aujourd'hui environ 19 millions de palmiers dattiers et une production dépassant 13 millions de quintaux (en 2026). Cette performance s'explique par la combinaison d'atouts naturels, d'un savoir-faire local et d'une dynamique économique de plus en plus structurée autour de la valeur des dattes. Dans cette filière, la variété "Deglet Nour", réputée pour sa texture moelleuse et sa qualité gustative, domine largement la production et l'export, avec une part d'environ 85,7%. Le cœur de cette renommée reste la région de Tolga, qui concentre une grande partie de la production, tout en servant de référence pour les normes de qualité attendues sur les marchés internationaux.

RENFORCER LA PRODUCTION AU SUD : PLUS DE REVENUS ET PLUS DE DEVICES

Au-delà de Biskra et des zones historiques, l'Algérie travaille à renforcer la production, notamment dans le sud du pays. Cette orientation n'est pas seulement agricole : elle vise à créer un cycle vertueux capable de générer davantage de revenus tout en contribuant à l'entrée de devises par l'exportation. En augmentant les volumes, mais aussi en améliorant l'organisation et la qualité, la filière peut mieux répondre aux exigences des acheteurs étrangers : constance, traçabilité, et respect des critères sanitaires. Dans cette logique, la datté devient une ressource stratégique : elle consolide l'emploi rural, soutient les exploitations familiales, et participe à la diversification de l'économie nationale, particulièrement dans un contexte où l'objectif est de renforcer les secteurs hors hydrocarbures.

Pour l'État comme pour les professionnels, la datté est ainsi appelée à jouer un rôle de locomotive économique, capable d'entraîner d'autres activités : transport, emballage, transformation et services liés à l'export.

UNE FILIERE MODERNISEE : CONDITIONNEMENT, STOCKAGE ET LOGISTIQUE

Pour transformer un avantage naturel en avantage économique durable, l'Algérie doit améliorer la chaîne de valeur. Les défis restent nombreux, et ils sont souvent décisifs au moment de vendre à l'international : conditionnement, stockage frigorifique ou non, logistique, et transport vers les marchés. Les professionnels soulignent aussi l'importance de la santé végétale, des analyses de laboratoire, de la labellisation et de la certification, sans lesquelles la datté peut perdre des opportunités de marché. L'enjeu est clair : produire beaucoup ne suffit pas ; il faut produire mieux et présenter un produit conforme aux standards internationaux. C'est pourquoi les efforts de modernisation visent à structurer la filière autour de méthodes plus performantes, depuis la protection des palmiers dattiers jusqu'aux procédés de préparation et de commercialisation. La présence d'une rencontre nationale consacrée au secteur confirme cette volonté de passer à une étape où la datté algérienne devient plus compétitive, plus traçable et mieux valorisée.

PROTECTION DES PALMIERS ET LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS : LA BASE DE LA QUALITE

La qualité de la datté dépend directement de la santé du palmier. Parmi les menaces majeures figurent des ravageurs et maladies tels que le "Boufaroua" (une araignée minuscule) et le Bayoud (fusariose vasculaire du palmier). La stratégie de soutien comprend la mobilisation

des moyens et des produits phytosanitaires pour lutter efficacement contre ces problèmes. En parallèle, il est prévu de mieux recenser les besoins en mécanisation agricole, afin d'accompagner les producteurs dans l'amélioration des pratiques. Qu'il s'agisse de récolte, de traitement ou de manutention, la mécanisation permet de gagner en régularité et en productivité, ce qui se répercute ensuite sur la qualité finale du produit. L'objectif est d'assurer une production stable et de réduire les pertes qui affectent parfois les volumes commercialisables.

LABELLISATION, CERTIFICATION ET LABORATOIRE SPECIALISE : GAGNER LA CONFIANCE DES MARCHES

Un autre pilier du développement concerne la conformité technique et sanitaire. Pour faciliter les opérations d'exportation, l'Algérie prévoit la création d'un laboratoire spécialisé chargé des analyses liées à la labellisation et à la certification. Cette initiative, envisagée en partenariat entre la Chambre nationale d'agriculture et l'Institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA), représente une étape importante : elle permettra d'accélérer les procédures, d'améliorer la crédibilité des produits et de mieux répondre aux exigences des importateurs. En renforçant la fiabilité documentaire et la preuve de qualité, la datté algérienne peut accéder à des marchés plus exigeants, notamment en Europe, où la concurrence est forte.

EXPORTATION, TRANSFORMATION ET CREATION DE VALEUR

Sur le plan commercial, l'Algérie cherche à accroître ses exportations. Les données évoquent un volume d'environ 780 000 quintaux de dattes fraîches exportées, avec une ambition de conquête de nouveaux



marchés internationaux. Mais la véritable valeur ajoutée ne s'arrête pas à la vente de dattes brutes : elle s'élargit grâce au développement de la transformation. Sucre, miel, vinaigre et autres dérivés peuvent augmenter le rendement économique de la filière et réduire la dépendance à la vente de produits uniques. En transformant davantage sur le territoire national, l'Algérie crée de l'emploi, renforce les chaînes industrielles et augmente sa capacité à capter une part plus importante de la valeur captée par le consommateur final. Dans cette perspective, la filière dattes devient un outil de développement intégré : production agricole, amélioration des pratiques, conformité qualité, export et industrie locale.

UNE MOBILISATION INSTITUTIONNELLE POUR STRUCTURER DURABLEMENT LA FILIERE

La dynamique actuelle repose aussi sur l'organisation des acteurs. Encourager les professionnels à se regrouper en coopératives permet de mieux commercialiser, d'améliorer la capacité de négociation et de faciliter l'accès aux marchés. Par ailleurs, le soutien à la participation aux salons internationaux vise à promouvoir la qualité des dattes algé-

riennes et à renforcer l'image du produit. Des mesures d'appui concernent également l'infrastructure : raccordement à l'électricité agricole, ouverture de pistes, protection des oasis contre les incendies, développement de l'usage de l'énergie solaire, accompagnement pour le forage de puits et facilitation de l'accès au crédit Tabrid, y compris pour les agriculteurs ne disposant pas de titres de propriété. Enfin, la simplification des procédures administratives et bancaires pour les exportateurs, ainsi que la mise à disposition de conteneurs de grande capacité, contribue à réduire les délais et à rendre la filière plus réactive. La filière des dattes en Algérie possède tous les ingrédients pour franchir un cap : une production massive, une réputation solidement installée autour de la "Deglet Nour", et une stratégie de modernisation qui vise la qualité, la certification et l'export. Si le renforcement de la production au Sud se combine efficacement avec la logistique, la transformation et l'organisation des professionnels, la datté peut devenir durablement une véritable locomotive économique, au service de l'emploi, des revenus ruraux et de la diversification de l'économie nationale hors hydrocarbures.

Hamza B.

SECTEUR AGRICOLE

La filière dattes devient prioritaire

Dans le cadre de la poursuite des rencontres de concertation et de dialogue avec les professionnels du secteur agricole, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, El Mahdi Yacine Oualid, a présidé, au siège de la Chambre nationale d'agriculture, une rencontre nationale dédiée à la filière dattes.



PH : DR

Cet événement s'est déroulé en présence des présidents des chambres agricoles des wilayas productrices, des représentants d'organisations professionnelles, d'associations, de coopératives, d'agriculteurs et d'exportateurs, ainsi que du président de la Chambre nationale d'agriculture. En ouverture de séance, le ministre a souligné « l'importance stratégique de la filière dattes au sein de la production agricole nationale ». Il a rappelé que « ses capacités économiques et le savoir-faire acquis en font un levier majeur de création de richesse, notamment à travers le renforcement des exportations hors hydrocarbures ». Yacine Oualid a exposé les principaux indicateurs de cette filière, qui compte environ 19 millions de palmiers et des centaines de variétés de dattes valorisables par l'exportation ou la transformation.

Cette dynamique est soutenue par l'achèvement de

zones industrielles dédiées à la transformation des produits agricoles, réalisées par l'Agence nationale de promotion de l'investissement dans plusieurs régions du pays. Cette rencontre a également permis aux professionnels d'exprimer leurs préoccupations et d'exposer les obstacles freinant leur activité sur le terrain, notamment en ce qui concerne la santé végétale, les analyses en laboratoire, la labellisation et la certification, la réhabilitation des palmeraies, ainsi que les défis liés au froid, au stockage, au transport, à la mécanisation, au conditionnement, au financement, à l'assurance et à l'organisation de la profession.

UNE SÉRIE DE MESURES POUR SOUTENIR LES PRODUCTEURS

À cet égard, le ministre a rappelé une série de mesures qui seront prises à court et moyen terme pour soutenir les

producteurs et promouvoir la filière, dont les plus importantes sont : la mobilisation de tous les moyens et produits phytosanitaires pour traiter les parasites infectant les palmiers, tels que le « Boufaroua » et le « Bayoud ». Le recensement des besoins en mécanisation agricole pour envisager une production locale ou l'importation, en chargeant la société Agrodiv de les mettre à disposition des agriculteurs. La création d'un laboratoire spécialisé dans les analyses pour la labellisation et la certification des produits agricoles, en partenariat entre la Chambre nationale d'agriculture et l'Institut national de la recherche agronomique (INRAA), afin de faciliter les exportations. L'encouragement à l'organisation des professionnels en coopératives pour améliorer la commercialisation sur le marché national, renforcer les opportunités d'exportation et soutenir la

participation des producteurs aux salons internationaux. Le raccordement à l'électricité agricole, l'ouverture de pistes, la protection des palmeraies contre les incendies, le soutien à l'énergie solaire et l'accompagnement des agriculteurs pour le forage de puits. La facilitation de l'accès au « crédit froid », notamment pour les agriculteurs ne disposant pas de titres de propriété, afin d'encourager l'investissement dans les chambres froides. La simplification des procédures de commercialisation, l'accompagnement administratif et bancaire des exportateurs pour accélérer les opérations, ainsi que la mise à disposition de conteneurs de grande capacité. À savoir que la réunion a abordé diverses problématiques spécifiques aux wilayas productrices de dattes, tout en proposant des solutions concrètes pour y remédier.

L. Zeggane

FILIERE DATTES

Cap sur la modernisation et l'export

Considérée comme l'un des produits phare de la production agricole nationale, la filière des dattes confirme son importance stratégique grâce à son potentiel économique et ses perspectives d'exportation. C'est dans ce contexte que le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine Oualid, a réuni les acteurs du secteur pour faire le point et tracer les perspectives de développement.

Le ministre a insisté sur la place stratégique qu'occupe cette filière dans l'économie agricole nationale, soulignant ses atouts et sa capacité à générer de la richesse, notamment à travers le développement des exportations, a indiqué un communiqué du ministère rendu public lundi soir.

Cette réunion a regroupé les présidents des chambres agricoles des wilayas productrices, ainsi que des représentants d'organisations professionnelles, incluant associations, coopératives, agriculteurs et exportateurs, en présence du président de la Chambre nationale d'agriculture.

Des indicateurs encourageants ont également été présentés, faisant état de près de 19 millions de palmiers et de centaines de variétés de dattes, valorisables aussi bien par l'exportation que par la transformation. À ce titre, le ministre a rappelé la mise en place de zones industrielles dédiées à la transformation des produits agricoles dans plusieurs régions du pays, réalisées par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI).

La rencontre a permis aux professionnels d'exprimer leurs préoccupations et de mettre en lumière les contraintes rencontrées sur le terrain. Parmi les principales difficultés évoquées, figurent la santé végétale, les analyses en laboratoire, les procédures de labellisation et de certification, la



réhabilitation des oasis, ainsi que les problématiques liées au stockage, au transport, à la mécanisation, au conditionnement, au financement, à l'assurance et à l'organisation de la profession.

En réponse, le ministre a annoncé une série de mesures à court et moyen termes visant à soutenir la filière. Il s'agit notamment de mobiliser les moyens de lutte contre les maladies affectant les palmiers, telles que le «boufaroua» et le «bayoud», et de recenser les besoins en mécanisation agricole, avec la possibilité de production locale ou d'importation, en coordination avec l'entreprise Agrodrive.

Par ailleurs, la création d'un laboratoire spécialisé dans l'analyse et la certification des produits agricoles est prévue, en partenariat avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRAA), afin de faciliter l'accès aux marchés internationaux. Le ministre a également mis l'accent sur la nécessité d'encourager l'organisation des professionnels en coopératives pour améliorer la commercialisation et renforcer les capacités d'exportation, tout en soutenant leur participation aux salons internationaux. D'autres mesures concernent l'amélioration des conditions de production, notamment à travers la fourniture d'électricité agricole, l'ouverture de pistes, la protection contre les incendies, le développement de l'énergie solaire et l'accompagnement dans le forage de puits.

En outre, des dispositifs visant à faciliter l'accès au crédit, en particulier pour les agriculteurs ne disposant pas de titres de propriété, ainsi que la simplification des procédures administratives et bancaires pour les exportateurs, ont été annoncés, et ce, dans le but d'accélérer les opérations d'exportation et d'améliorer la compétitivité de la filière.

La rencontre a connu également l'examen de plusieurs problématiques spécifiques aux wilayas productrices, avec la proposition de solutions concrètes pour y remédier.

Rim Boukhari

FILIERE DES DATTES

Un plan d'action pour booster l'activité

Les dattes algériennes disposent d'un fort potentiel à l'export, mais restent freinées par plusieurs contraintes. Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine Oualid, insiste, à cet effet, sur un ensemble de mesures destinées à soutenir les producteurs et à développer la filière.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - La filière des dattes, forte de près de 19 millions de palmiers et de centaines de variétés valorisables à l'exportation ou à la transformation, a été au cœur d'une rencontre présidée par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Yacine Oualid, lundi dernier, à Alger. Soulignant l'importance stratégique de cette filière dans la production agricole nationale et sa capacité à figurer parmi les cultures génératrices de richesse, notamment à travers le renforcement des exportations hors hydrocarbures, le ministre a rappelé un

ensemble de mesures devant être mises en œuvre à court et moyen terme afin de soutenir les producteurs et promouvoir la filière.

Parmi les actions prévues figure le recensement des besoins en mécanisation agricole, en vue d'étudier la production locale ou l'importation, avec la mobilisation de l'entreprise publique économique «Agrodiv» pour leur mise à disposition des agriculteurs. Selon le communiqué du ministère, il est également prévu la création d'un laboratoire spécialisé dans l'analyse, la labellisation et la certification des produits agricoles, en partenariat entre la Chambre natio-

nale d'agriculture et l'Institut national de la recherche agronomique, afin de faciliter les opérations d'exportation.

Côté phytosanitaire, tous les moyens et produits de protection des plantes seront mobilisés pour lutter contre certains ravageurs du palmier, notamment le Boufaroua et le Bayoud. Le renforcement des infrastructures est également au programme, à travers la fourniture d'électricité agricole, l'ouverture de pistes, la protection des palmiers contre les incendies, la promotion de l'énergie solaire, ainsi que l'accompagnement des agriculteurs dans le forage de puits.

Yacine Oualid a évoqué aussi la facilitation de l'accès au crédit de réfrigération, y compris pour les agriculteurs ne disposant pas de titres de propriété, afin dit-il, «de

les encourager à investir dans les chambres froides». La simplification des opérations de commercialisation des dattes et l'accompagnement des exportateurs dans leurs démarches administratives et bancaires, sont également parmi les priorités, de même que la mise à disposition de conteneurs de grande capacité.

Le ministre a insisté en outre sur la nécessité d'encourager les professionnels de la filière à s'organiser en coopératives pour améliorer la commercialisation de leurs produits sur le marché national et renforcer les opportunités à l'export, ainsi que sur leur soutien à la participation aux salons internationaux pour promouvoir la qualité des dattes algériennes.

Cette réunion, qui s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres

consultatives et de dialogue avec les professionnels des filières agricoles, a rassemblé le président de la Chambre nationale d'agriculture, les présidents des chambres d'agriculture des wilayas productrices de dattes, ainsi que les représentants des organisations professionnelles, des associations, des coopératives, des agriculteurs et des exportateurs. Elle a offert aux professionnels de la filière des dattes l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de soulever les contraintes auxquelles ils font face sur le terrain, notamment en matière de santé végétale, labellisation, réhabilitation des oasis, stockage, transport, mécanisation, conditionnement, financement et organisation de la profession.

Ry. N.

الفلاحة

Agriculture

LA CAMPAGNE OLÉICOLE 2025/2026

Une production estimée à plus du double de l'année dernière

La campagne de production de l'huile d'olive en Algérie, se déroule généralement entre la fin de l'automne et le début du printemps.

Ainsi, en ce mois d'avril 2026, la production de la saison 2025/2026 est en cours de finalisation et de commercialisation, confirmant les prévisions de forte hausse par rapport aux années précédentes (64 000 t en 2023/2024).



Ce qui explique le manque du chiffre exact de cette production en ce mois d'avril 2026, dans la mesure où, la campagne devrait se prolonger au-delà du mois de février, en raison de l'importance des volumes à traiter.

Cela se passe au moment où, cette filière oléicole algérienne connaît cette année une campagne exceptionnelle, qualifiée d'inédite depuis l'indépendance du pays.

Intervenant sur la Chaîne 3 de la Radio algérienne, Mohamed Belasla, président du Conseil national interprofessionnel de la filière oléicole (CNIFO), a confirmé l'ampleur de cette campagne.

Selon lui, « la production d'olives de table devrait atteindre environ 300 000 tonnes, un niveau rarement observé auparavant. Cette performance remarquable concerne l'ensemble des régions productrices et reflète les efforts consentis ces dernières années pour le développement de la filière ».

Quant à l'huile d'olive, Mohamed Belasla a indiqué que « la campagne pourrait se prolonger au-delà du mois de février, en raison de l'importance des volumes à traiter. La production nationale d'huile d'olive devrait ainsi dépasser les 150 000 tonnes, confirmant la dynamique positive du secteur ».

Selon lui, « cette forte production a également un impact direct

sur les prix », affirmant que comparativement à l'année précédente, une baisse significative est déjà observée.

« Actuellement, le prix de l'huile d'olive vierge courante se situe entre 800 et 850 dinars le litre. Quant aux huiles vierge et vierge extra, les transformateurs n'ont pas encore officiellement lancé leurs prix sur le marché, mais les premières estimations font état d'une baisse pouvant atteindre près de 30 % par rapport à la saison précédente », a indiqué encore l'intervenant.

PLUS DE 12,6 MILLIONS DE LITRES PRODUITS CETTE SAISON À TIZI-OUZOU

Aux dernières nouvelles, la direction locale des services agricoles (DSA) de la wilaya indique qu'un volume total de plus de 12,6 millions de litres d'huile d'olive a été produit à Tizi-Ouzou au titre de la campagne oléicole 2025/2026, soit plus du double de la production de l'année dernière.

Le chef de service Organisation de la production et appui technique (OPAT) à la DSA, Nadir Boussa, a indiqué à l'APS qu'une production significative de 12.615.504 litres d'huile a été réalisée cette année. Ce volume a été produit suite à la trituration de 776.339 quintaux d'olives, a-t-il noté.

La récolte des olives s'est effectuée sur une superficie en rapport (productive) de 31.138 ha du

verger oléicole de la wilaya, lequel s'étend sur une superficie totale de 38.092 ha. Les 6.954 ha restants n'étant pas encore entrés en production.

M. Boussa a précisé que cette saison a été marquée par un rendement en olives "exceptionnel" de 25,1 quintaux par hectare, bien que la teneur en huile ait été affectée par les conditions climatiques, notamment un manque de précipitations durant la phase de lipogénèse (période durant laquelle l'arbre produit de l'huile dans le fruit).

De plus, et selon le même responsable, la récolte cette saison et les épisodes pluvieux qui ont engendré des retards, prolongeant la cueillette.

A titre indicatif, durant la campagne écolée (2024/2025), la wilaya de Tizi-Ouzou avait enregistré une production de plus de 5,5 millions de litres d'huile d'olive, rappelle-t-on.

A noter que la campagne a été caractérisée par la mise en service de quatre nouvelles huileries modernes acquises via des crédits d'investissement bonifiés par l'Etat, portant le parc total à 337 huileries, dont 126 unités à chaîne continue (huileries modernes).

LA FÊTE DE L'OLIVE À BÉJAÏA CÉLÈBRÉ SA 24^e ÉDITION

D'autre part, et sans la wilaya de Béjaïa, la 24^e édition de la Fête de l'Olive est bien débuté au niveau de la Maison de la culture.

Organisée par l'Association pour le développement de l'oléiculture, en collaboration avec la direction de l'agriculture et la direction des services agricoles, cette 24^e édition de la Fête de l'Olive est placée sous le slogan : « Pour un secteur oléicole renoué, rentable et compétitif ».

POUR ENCOURAGER LES PRODUCTEURS LOCAUX

Cette Fête de l'Olive, qui a pour ambition d'être le rendez-vous incontournable des oléiculteurs et des professionnels du secteur, a mis l'accent cette année sur la modernisation de la filière et la valorisation de l'olivier et de ses

produits, sans oublier surtout d'encourager et de soutenir les producteurs locaux, tout en mettant en exergue la richesse du patrimoine agricole et culturel.

Cette exposition qui célèbre la production locale et le savoir-faire des paysans et industriels locaux, où, on apprend que le prix de l'huile, sur place, tourne autour des 700 dinars le litre, moins chère que les précédentes années, produite à Béjaïa bien sûr, mais aussi Bordj Bou-Arreridj, Bouira et Sétif, puisque des producteurs de ces wilayas participent aussi.

L'IMPORTANCE DE LA FILIÈRE DANS L'ÉCONOMIE NATIONALE

Exposer, faire connaître sa marque et écouler ses produits, certes, mais il s'agissait aussi de s'informer des techniques utilisées par les agriculteurs de la région et des perspectives de la filière oléicole, avec comme objectif de tracer une voie pour placer la wilaya de Béjaïa en tant que leader qualité au cœur de la filière oléicole.

Ancien directeur du CRTAA, Pr Khodir Madani, tout en relevant que l'oléiculture est une filière importante de l'économie nationale, souligne qu'à travers les différents produits exposés, cette Fête de l'Olive met au devant la notion d'industrie du terroir que beaucoup d'Algériens sont en train de développer.

LA CERTIFICATION POUR SE PLACER À L'INTERNATIONAL

« Toutefois, ces produits doivent être définis dans des cadres qui leur sont destinés. En Algérie pour l'huile d'olive, on ne parle plus de la qualité et du label, on parle surtout de « la certification », qui prouve que les produits présentés sont non seulement de qualité, mais qui peuvent aussi être mis sur le marché international.

Et là, il faut savoir que cette étape de la certification passe en effet par des laboratoires agréés et des laboratoires accrédités. Il y a donc un rôle important à jouer par Algerac pour accréditer

des laboratoires. Et c'est à partir de ce moment-là, qu'il est possible de faire le saut qualitatif qui permet de se placer à l'international.

Encore faut-il bien faire remarquer que les produits qui sont exposés sont déjà cotés à l'international. Ils ont obtenu des distinctions et des médailles d'or pour leur qualité et le respect des normes les plus exigeantes. Cela veut dire qu'en Algérie on a atteint le niveau en termes de pratique agricole, d'industrie de traitement et on pourra ensuite labelliser, par exemple la variété chemlal, très connue, ou la variété Azeradj qui est propre à Béjaïa. Cela donnera non seulement de la valeur ajoutée au patrimoine végétal, mais aussi au terroir, avec tout l'impact économique qui s'ensuit», explique Pr Khodir Madani.

Selon les statistiques de la Direction des services agricoles, présente à l'événement, la superficie occupée par l'olivier dans la wilaya de Béjaïa s'élève à 57.000 hectares, soit 12,95% sur le plan national, avec une répartition comme suit au niveau local : 1750 ha en haute montagne, 1000 ha dans les piémonts, 3750 ha en plaines côtières et montagnes, 24.000 ha dans la basse Soummam et 35.000 ha en haute Soummam.

393 HUILIERIES, DONT 160 TRADITIONNELLES

Les variétés dominantes sont Chemlal (40%), Limli (25%), Azeradj (15%), le reste se partageant entre Tabellout, Takesrit et Bouchouk. Avec une production qui fluctue entre 15 et 25 millions de litres par an d'huile d'olive, la wilaya de Béjaïa peut satisfaire ses besoins de consommation mais aussi alimenter les consommateurs d'autres wilayas non productrices. Pour l'année 2026, il est prévu une production d'huile de 25 millions de litres.

Enfin à noter que l'industrie de transformation compte aujourd'hui 393 huileries, dont 160 traditionnelles, avec une capacité de transformation nominale de 2.261 quintaux par heure.

Saïd B.



الأخبار الجهوية

Regional news

Yahia maouchi 07 avril 2026

Béjaïa met à l'honneur l'oléiculture : ouverture de la 24e édition du Salon de l'olive



La 24e édition du Salon de l'olive a été officiellement inaugurée aujourd'hui à Béjaïa, sous l'égide du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche. Cet événement est organisé en coordination avec l'Association des producteurs d'olives de la wilaya de Béjaïa, avec la contribution de la Chambre d'agriculture et de la Direction des services agricoles de la même wilaya.

Ce rendez-vous constitue une opportunité majeure pour la valorisation de la production oléicole locale, tout en favorisant les échanges d'expériences et de savoir-faire entre agriculteurs et professionnels du secteur. Il vise également à encourager la production nationale et à promouvoir le produit local, contribuant ainsi au développement et à la modernisation de la filière oléicole.

Le salon a enregistré une participation notable de nombreux acteurs du secteur, avec une exposition riche et variée de produits issus de l'olive et de ses dérivés.

L'événement se déroule dans une ambiance dynamique, illustrant l'importance de ce rendez-vous annuel dans le soutien à l'économie agricole locale et la mise en valeur du patrimoine oléicole de la région.

mardi 07 avril 2026 11:23

Plus de 12,6 millions de litres d'huile d'olive produits cette saison



TIZI-OUZOU - Un volume total de plus de 12,6 millions de litres d'huile d'olive a été produit à Tizi-Ouzou au titre de la campagne oléicole 2025/2026, soit plus du double de la production de l'année dernière, a-t-on appris auprès de la direction locale des services agricoles (DSA).

Le chef de service Organisation de la production et appui technique (OPAT) à la DSA, Nadir Boussa, a indiqué à l'APS qu'une production significative de 12.615.504 litres d'huile a été réalisée cette année. Ce volume a été produit suite à la trituration de 776.339 quintaux d'olives, a-t-il noté.

Le rendement moyen en huile s'est établi à 16,25 litres par quintal de fruits, un résultat jugé moyen par rapport aux performances habituelles, alors que le rendement moyen en fruits est de 25,1 qx/ha selon le responsable.

La récolte des olives s'est effectuée sur une superficie en rapport (productive) de 31.138 ha du verger oléicole de la wilaya, lequel s'étend sur une superficie totale de 38.092 ha. Les 6.954 ha restants n'étant pas encore entrés en production.

M. Boussa a précisé que cette saison a été marquée par un rendement en olives "exceptionnel" de 25,1 quintaux par hectare, bien que la teneur en huile ait été affectée par les conditions climatiques, notamment un manque de précipitations durant la phase de lipogénèse (période durant laquelle l'arbre produit de l'huile dans le fruit).

L'autre fait ayant marqué la récolte cette saison est les épisodes pluvieux qui ont engendré des retards, prolongeant la cueillette, a-t-il observé.

Durant la campagne écoulée (2024/2025), la wilaya de Tizi-Ouzou avait enregistré une production de plus de 5,5 millions de litres d'huile d'olive, rappelle-t-on.

Cette saison 2025/2026 marque donc une progression significative du volume global d'huile produit, porté par une récolte record de ce fruit qui a compensé le rendement moyen en huile.

A noter que la campagne a été caractérisée par la mise en service de quatre nouvelles huileries modernes acquises via des crédits d'investissement bonifiés par l'Etat, portant le parc total à 337 huileries, dont 126 unités à chaîne continue (huileries modernes).

TIARET ÉTAIT LE GRENIER DE L'ALGÉRIE...

QUAND LES CÉRÉALES EN PRENAIENT DE LA GRAINE

Dans l'immensité des Hauts-Plateaux, les champs de blé de Tiaret ondulent au rythme des saisons. Ici, la terre nourrit depuis des générations, mais, aujourd'hui, elle interroge autant qu'elle nourrit. La céréaliculture constitue le pilier de l'économie nationale et locale.

■ De notre correspondant :
SI MERABET NOUR EDDINE

Des milliers d'hectares sont consacrés au blé dur, blé tendre, orge et avoine. Le blé dur occupe une place prépondérante pour la production de semoule. Cette activité représente la principale source de revenus pour une grande partie des agriculteurs, tout en contribuant fortement à la sécurité alimentaire du pays. Le processus débute à l'automne avec les labours et les semis. La réussite de la campagne dépend largement des précipitations. Au printemps, les cultures se développent, annonçant une récolte prometteuse si les conditions restent favorables. La moisson, en début d'été, mobilise d'importants moyens matériels et humains.

Des performances...
qui sèment l'espoir

Tiaret occupe une place de premier plan à l'échelle nationale. Certaines campagnes dépassent les 2,2 millions de quintaux. Des zones comme El-Hilal (Oued Lili, Rahouia, Mechraâ Sfa) enregistrent des rendements élevés, atteignant 35 à 40 quintaux à l'hectare. Sur vingt ans, la production a fortement fluctué : record de 5,8 millions de quintaux en 2018 et fortes baisses lors des sécheresses (2020). La production reste exposée aux aléas climatiques. Depuis 2017, la sécheresse frappe par récurrence. Plus de 54.000 hectares ont été sinistrés. Le déficit pluviométrique, la grêle et les vagues de chaleur fragilisent les cultures.



L'assèchement des nappes phréatiques conduit à limiter les forages dans certaines zones sensibles. Le Dr Abdelkader Dellal, pédologue à l'université de Tiaret, estime que les campagnes de moisson-battage doivent réviser leurs stratégies face à la multiplication des épisodes de sécheresse. L'Algérie espère éviter l'importation de blé dur dès cette année. Une embellie pluviométrique récente améliore

les perspectives, et à Tiaret, la production pourrait atteindre ou dépasser deux millions de quintaux. Un répit, certes, mais qui n'efface pas la fragilité structurelle du secteur.

Ce qui manque fondamentalement aux agriculteurs...
c'est l'eau

Au lancement de la campagne, la Direction des ressources en eau

annonce qu'aucune autorisation de forage ne sera délivrée dans les «zones rouges». Objectif : préserver l'eau potable. Parallèlement, de grands transferts d'eau vers le chef-lieu de wilaya permettent à certains agriculteurs d'accéder à l'approvisionnement. Face à l'assèchement du barrage de Bekhedda, la wilaya bénéficie, depuis une décision ministérielle de 2024, de moyens supplémentaires. Le

Président de la République demande, lors du Conseil des ministres, une réunion d'évaluation après les récoltes, en insistant pour que la restructuration privilégie les acteurs de terrain plutôt que les «démonstrations honorifiques». Selon Laâribi Abdi, président de la Chambre d'agriculture de Tiaret, «la pénurie d'eau et la lourdeur des charges ont poussé de nombreux exploitants à solliciter l'effacement de dettes et la levée des restrictions de forage». Ces doléances, portées lors des réunions de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), traduisent le désarroi des céréaliers.

S. M. N.

TÉMOIGNAGE DES EFFORTS COLOSSAUX SONT DEPLOYÉS

Rabah M., agriculteur de la région d'Oued Lili, résume : «Outre la sécheresse récurrente, nous subissons l'érosion et la dégradation des sols, les canicules, les gelées tardives et les orages violents. Les intrants sont très chers (semences certifiées, engrais, produits phytosanitaires). En revanche, l'État a renforcé les dispositifs : facilités de crédit, assurances récolte indexées sur le climat, formation et vulgarisation, électrification et approvisionnement en eau.» La réponse ne viendra ni du ciel ni des discours, mais aussi des choix stratégiques engagés. L'État mise désormais sur l'agriculture comme deuxième créatrice de richesse en Algérie après les hydrocarbures. Depuis 2019, des moyens considérables ont été mobilisés pour accompagner les fellahs : facilitation de l'accès au crédit bancaire, soutien accru pour les intrants agricoles, développement des capacités de stockage et extension des terres céréalières, ainsi que la mise à disposition d'équipements modernes. Une réforme d'envergure, souvent qualifiée de structurante, vise à lever les contraintes historiques du secteur et à renforcer sa résilience. Dans cette dynamique, l'agriculture n'apparaît plus seulement comme une nécessité alimentaire, mais comme un véritable levier de souveraineté économique et de diversification durable.

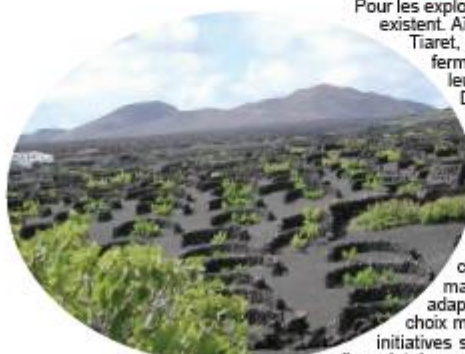
S. M. N.

POLITIQUES PUBLIQUES UN BREF HISTORIQUE

Dans leur mémoire de master intitulé «Défis de la filière céréalière en Algérie : entre stratégie nationale et marché international, le cas du blé tendre dans la région de Tiaret», Assouna Nasser, Bouzid Abdelhamid et Mouffok Abdelkader rappellent que, depuis l'indépendance, la politique céréalière poursuivait deux objectifs : garantir un accès permanent à des prix bas pour les consommateurs et développer la production nationale en maintenant un prix d'achat garanti pour les producteurs. Le système d'intervention de l'État (achat et cession à prix subventionné) a été conçu comme un outil de redistribution sociale et de lutte contre la pauvreté.

S. M. N.

RARETÉ DE L'EAU ET PRATIQUES AGRICOLES RÉSILIENTES L'ARIDOCULTURE... AU COMPTE-GOUTTE



Pour les exploitations non irriguées, des solutions techniques existent. Aïcha Sim, ingénieur agronome à l'université de Tiaret, défend le semis direct (arido-culture) : «Des fermes pilotes ayant abandonné le labour voient leurs coûts de mécanisation baisser de 8.750 DA/ha à 4.500 DA/ha, et les rendements augmentent de 2 à 3 quintaux par hectare.» Cette technique, courante dans les zones semi-arides du bassin méditerranéen, en Australie ou en Nouvelle-Zélande, reste pourtant peu vulgarisée en Algérie. Le professeur K. Mustapha et plusieurs agronomes considèrent l'aridoculture comme une alternative pertinente pour les exploitations marginales. Pour les agriculteurs de l'Ouest algérien qui cultivent le blé de manière traditionnelle, l'adoption de pratiques adaptées au réchauffement climatique n'est plus un choix mais une nécessité. Face à ces défis, plusieurs initiatives sont engagées : développement de l'irrigation d'appoint des grandes surfaces, utilisation des eaux traitées issues de stations d'épuration, amélioration des techniques culturales. Les pouvoirs publics soutiennent les agriculteurs via des programmes d'aide, l'électrification des exploitations et l'extension des surfaces agricoles utiles, estimées à plus de 688.000 hectares.

S. M. N.

VARIÉTÉS DE BLÉ LES MEILLEURES EN SONT CULTIVÉES

La wilaya cultive principalement le blé dur, le blé tendre, l'orge et l'avoine. Parmi les variétés adaptées à la région, souvent sélectionnées par l'ITGC, figurent Hoggar (ex-Vitron), Rahouia 80, Maouina (blé tendre) et Oued Zenati 368. D'autres variétés locales historiques — Bousselam, Waha, Mohamed Ben Bachir — sont encore présentes dans le patrimoine génétique régional. Des essais d'adaptation se déroulent notamment dans la région de Sebaine. Selon le directeur de l'ITGC, Ait Bachir, «les variétés de blé tendre sont utilisées principalement pour la panification. Le blé tendre fait l'objet d'études technologiques locales pour améliorer la qualité meunière. Les variétés les plus connues sont : Anza, souvent utilisée dans les programmes d'évaluation de la qualité technologique à Tiaret ; Arz, variété de blé tendre également cultivée et étudiée pour son adaptation au microclimat local ; Hidhab, fréquemment citée dans les analyses de performance des blés tendres en zone semi-

aride». «Variétés locales/sélectionnées : Hoggar (Vitron), Rahouia 80 (originaire de la région) et des sélections plus récentes, Bousselam : reconnue pour ses excellents rendements et sa haute teneur en gluten et protéines dans la région de Tiaret. Waha : longtemps la variété la plus cultivée en Algérie pour sa productivité. Mohamed Ben Bachir : une sélection locale historique (1931) toujours présente dans le patrimoine génétique.» Notre interlocuteur nous explique que les nouvelles variétés introduites sont : «Maouina (introduite pour son bon rendement et son adaptation), Oued Zenati 368 (une sélection ancienne appréciée pour sa rusticité)». La région de Sebaine à Tiaret est souvent utilisée pour les essais d'adaptation de ces différentes variétés, particulièrement pour le blé tendre. La campagne céréalière y est cruciale pour la production nationale.

S. M. N.



UN RÉFÉRENT TECHNIQUE : ITGC

Selon l'agronome Khaled Hasani, cadre dirigeant de la ferme pilote de Oued Lili, il existe huit fermes pilotes à Tiaret, dont la plus vaste est celle du Haras national de Chaouchaoua.

Elles sont indispensables à la modernisation agricole. Elles expérimentent l'aridoculture (semis direct, variétés tolérantes), la récolte d'eau, l'irrigation économe, la sélection de blé, orge et légumineuses résistants au stress hydrique, le test de matériels économes en carburant, la formation des agriculteurs et le suivi

pédoclimatique avec fiches techniques en dialecte local, en arabe et en tamazight. En octobre prochain, l'Institut célèbre son 52^e anniversaire. L'ITGC a été créé en 1974 avec comme objectif principal le développement des céréales, élargi par la suite à diverses espèces de grandes cultures, ainsi qu'à divers domaines de recherche et de développement. Sur 52 ans d'activité, il a acquis un référentiel technique et scientifique non négociable.

Étendu sur le nord de l'Algérie, de l'ouest à l'est, le long des zones littorales, sub-littorales, des Hauts-Pla-

teaux et des zones semi-arides, sans oublier ses liens avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux en faveur du développement agricole des grandes cultures. L'ITGC poursuit ses efforts pour le développement des grandes cultures dans un nouveau concept d'agriculture durable, efficace et plus productive, avec de nouveaux objectifs à l'horizon pour le développement de l'agriculture saharienne.

S. M. N.

DIVERSIFICATION AGRICOLE

LA FILIÈRE OLÉAGINEUSE MONTE PEU À PEU

La wilaya encourage le développement des oléagineux (colza, tournesol) pour la production d'huiles végétales et l'alimentation animale. Des fermes pilotes comme SI Abdelkrim ont enregistré des rendements de 15 à 25 quintaux à l'hectare.

Pour soutenir la production, d'importants projets de stockage ont été réalisés : 11 centres de proximité, un silo d'un million de quintaux à Aïn Boucheikif, un autre de 200.000 quintaux à Mechraâ Sfa. Ces infrastructures, complétées par les CCLs de Tiaret, Freneda et Mahdia, devraient porter la capacité totale de stockage à près de 4 millions de quintaux. Tiaret compte six stations de semences : deux à Tiaret, et une à Dahmouni, Rahouia, Mechraâ Sfa, Torrich et Sougueur. La Coopérative de céréales et légumes secs (CCLS) de Tiaret, créée le 12 juillet 1962, assure le stockage, la vente, le transfert, le conditionnement des semences et légumes secs, ainsi que la vente d'intrants agricoles. Son capital social est de 7 millions DA, avec un chiffre d'affaires (2013) de 30 millions DA.

S. M. N.



CONSOMMATION, IMPORTATIONS ET INDUSTRIE LE PAIN... DU CHAMP À LA FOURNÉE



dustrie (semouleries, biscuits, pâtes). En dépit des efforts (introduction de nouvelles variétés, mécanisation, intensification), la céréaliculture demeure vulnérable aux variations climatiques difficiles à maîtriser. «L'entretien des champs de blé repose sur une fertilisation azotée fractionnée (dès février), un désherbage mécanique ou chimique maîtrisé et une surveillance phytosanitaire (fongicides contre septoriose et rouille)», précise l'ingénieur agronome Missoum M. Il ajoute : «Un bon semis (à l'automne, profondeur 2-4 cm) et une gestion de l'eau (350-600 mm selon les conditions) sont cruciaux pour le rendement.» Hallouz El Meknassi, boulanger de père en fils, nous explique que «le pain est obtenu par cuisson d'une pâte pétrie, fermentée et cuite, composée essentiellement de farine, d'eau, de sel et d'un agent de fermentation (levure ou levain). Sa fabrication comporte trois étapes principales : pétrissage, fermentation et cuisson. En Algérie, la production de blé tendre est directement liée à la qualité meunière exigée par la filière panification».

S. M. N.

L'Algérie figure parmi les plus grands consommateurs de céréales. La consommation humaine moyenne est estimée à environ 200 kg/an par habitant. Les importations

concernent principalement le blé tendre (pour la panification) et le maïs (pour l'alimentation animale). La production nationale de blé dur couvre 60 à 70% des besoins de l'in-

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Selon le RGA 2024, Tiaret compte 42 communes, 39.225 exploitations agricoles, 24.730 producteurs de céréales et 13.495 éleveurs. Parmi ces derniers, 12.650 sont spécialisés dans l'élevage ovin et caprin, 1.780 dans l'élevage bovin et 1.450 dans l'élevage équin.

S. M. N.

AGRICULTURE SAHARIENNE EN ALGÉRIE

Vers une meilleure valorisation des produits locaux

● La formation organisée les 29 et 30 mars dernier à Touggourt par le Centre de formation et de vulgarisation agricole (CFVA) dans le cadre du programme Prchat, en coordination avec le Commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS), s'inscrit dans une stratégie de transformation du modèle agricole saharien qui va au-delà de la simple montée en compétences, vers un changement de paradigme qui le fait passer d'une agriculture de production à une agriculture de valeur.

Fidèle à sa mission d'accompagnement des acteurs du monde rural, le centre de Touggourt a convié les coopératives agricoles à une session de formation pratique qui se veut une réponse concrète aux défis de rentabilité rencontrés par les agriculteurs des régions sahariennes. L'enjeu n'est plus seulement de produire, mais de savoir valoriser. Le programme s'est concentré sur deux axes majeurs, à savoir l'amélioration de la valeur ajoutée par l'apprentissage des techniques de transformation, de conditionnement et de labellisation pour que le produit brut gagne en qualité et en prix. Le second volet concerne, quant à lui, l'intelligence de marché afin de comprendre la demande actuelle pour adapter les cultures et les formats de vente aux attentes réelles des consommateurs et des distributeurs. Grâce à, cette formation offre aux agriculteurs des outils pratiques pour transformer leurs exploitations en véritables entreprises agricoles compétitives, capables de s'imposer sur les marchés nationaux, voire internationaux.

Cette formation s'est appuyée sur l'expertise des cadres du CDARS pour une approche spécifique au climat saharien avec un focus sur la rentabilité directe et la réduction des pertes post-récolte en offrant aux participants un espace d'échange entre professionnels et experts du secteur. Cette démarche constitue une avancée puisqu'elle n'appréhende plus le développement agricole dans les régions sahariennes uniquement par rapport à l'augmentation des volumes produits, notamment dans les filières stratégiques, comme la phoeniciculture, les cultures maraichères sous pivot ou les céréales qui ont montré ses limites face aux contraintes du marché, à la volatilité des prix et aux défis logistiques. Les structures



d'appui technique mettent le cap désormais la création de valeur dans les systèmes agricoles par l'intégration des différentes étapes de la chaîne, allant de la production à la transformation, jusqu'à la commercialisation et la distribution. Cette approche permet non seulement d'augmenter les revenus des producteurs, mais aussi de renforcer les capacités des territoires agricoles. C'est dans ce sens que plusieurs formations axées sur la valorisation des produits agricoles incluant la transformation, le conditionnement et la labellisation sont programmées tout au long de l'année afin d'offrir un levier stratégique pour repositionner l'agriculture saharienne sur des segments à plus forte valeur ajoutée. L'un des axes majeurs de cette formation concerne l'adaptation des produits agricoles aux exigences du marché. Cela implique une meilleure compréhension de la demande, des standards de qualité, ainsi que des circuits de distribution qui constitue l'un des principaux obstacles pour les petits exploitants dans les régions arides. Les

contraintes logistiques, le manque d'information sur les prix et l'insuffisance de structuration des filières limitent en effet leur capacité à écouler leur production dans des conditions optimales en raison de l'éloignement géographique et le déficit en infrastructures de transformation et de stockage qui pèsent sur la compétitivité des produits locaux. D'où l'importance d'initiatives visant à professionnaliser les pratiques agricoles et à renforcer les compétences commerciales des agriculteurs.

INNOVATION

L'accent mis sur l'innovation dans ce type de formation reflète également une orientation vers une agriculture plus intelligente et durable. Cela inclut l'introduction de techniques modernes de transformation, l'utilisation d'outils numériques pour la commercialisation, ainsi que l'exploration de nouveaux débouchés, notamment à l'export. Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural souligne régulièrement, dans ses stratégies sectorielles,

l'importance de développer des filières intégrées et compétitives, capables de répondre aux standards internationaux, tout en valorisant les spécificités locales. Les produits sahariens, tels que les dattes, la betterave sucrière, le quinoa et plantes aromatiques et condimentaires disposent en effet d'un potentiel important en termes de différenciation et de valorisation, à condition de répondre aux exigences de qualité, de traçabilité et de conditionnement. Dans cette perspective, les initiatives comme celle menée dans le cadre du programme Prchat participent à la construction d'un écosystème agricole plus performant, fondé sur la connaissance, l'innovation et l'intégration économique. L'enjeu n'est plus uniquement de produire, mais de produire mieux, de transformer localement et de s'insérer efficacement dans les marchés. Cette transition, encore en cours, suppose des investissements soutenus, une meilleure coordination entre les acteurs institutionnels et économiques, ainsi qu'un accompagnement continu des agriculteurs. **Houaria Alioua**

الفلاحة و الإقتصاد في العالم

Agrobusiness in the world



Les prix alimentaires mondiaux en hausse pour le second mois consécutif en mars

(Agence Ecofin) - Après deux années de repli, les prix alimentaires mondiaux sont repartis à la hausse en 2025. Un scénario similaire n'est pas exclu pour 2026 avec les tensions sur le marché des engrais, liées à la guerre au Moyen-Orient.

Après avoir commencé l'année 2026 en baisse, les prix alimentaires mondiaux ont enregistré, en mars, leur seconde hausse mensuelle consécutive. Selon un communiqué de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), publié vendredi dernier, l'indice des prix a atteint 128,5 points, soit une progression de 2,4% par rapport à février et son niveau le plus élevé depuis décembre.

Si durant le mois écoulé, tous les produits de base ont enregistré une hausse, l'organisme onusien souligne que les huiles végétales et le sucre ont été les principaux moteurs.

Dans les détails, l'indice des prix des huiles végétales a augmenté de 5,1% par rapport à février et se situe désormais 13,2% au-dessus de son niveau d'il y a un an.

« *Les cours internationaux de l'huile de palme, de soja, de tournesol et de colza ont tous progressé, sous l'effet de la hausse des prix du pétrole brut, qui a alimenté les prévisions d'une demande accrue pour les biocarburants* », explique l'institution basée à Rome.

De son côté, l'indice FAO du sucre a bondi de 7,2% en mars pour atteindre son plus haut niveau depuis octobre 2025 avec la hausse des cours du brut qui laisse envisager un arbitrage en faveur de l'éthanol au Brésil et engendre des craintes sur une potentielle réduction de l'offre de sucre sur le marché mondial.

Pour le reste, l'indice des prix des céréales de la FAO a augmenté de 1,5% en mars par rapport à février, porté par une hausse de 4,3% des prix internationaux du blé alors que celui de la viande a augmenté de 1% par rapport au mois précédent.

Pour sa part, l'indice des prix des produits laitiers de la FAO a progressé de 1,2%, principalement sous l'effet de la hausse des cotations des poudres de lait, dans un contexte de baisse saisonnière de l'offre en Océanie.

Des tensions haussières

Malgré la hausse en mars, l'indice de la FAO n'est qu'en progression de 1 % par rapport à son niveau d'il y a un an et reste inférieur d'environ 20% à son pic historique de mars 2022, atteint dans le sillage de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cependant, l'organisme onusien met en garde contre un possible durcissement de la situation en cas de prolongation du conflit au Moyen-Orient.

Depuis le début de la guerre en Iran vers la fin février, les marchés de l'énergie sont sous tension, avec une flambée des cours du pétrole qui renchérit mécaniquement les coûts de transport, de production et des intrants agricoles.

« Les hausses de prix depuis le début du conflit ont été modérées, principalement dues à la hausse des prix du pétrole et compensées par l'abondance des stocks mondiaux de céréales », rappelle Maximo Torero, chef économiste de la FAO qui s'inquiète de l'effet que pourrait avoir un conflit qui s'inscrirait dans la durée.

« Toutefois, si le conflit se prolonge au-delà de 40 jours, avec des coûts des intrants élevés et des marges actuellement faibles, les agriculteurs devront faire un choix : cultiver autant avec moins d'intrants, réduire les superficies semées ou se tourner vers des cultures moins gourmandes en engrais. Ces décisions affecteront les rendements futurs et pèseront sur l'offre alimentaire et les prix des matières premières pour le reste de cette année et l'ensemble de la suivante », avertit M. Torero.

Cette alerte vient rejoindre les préoccupations d'autres organisations comme le Programme alimentaire mondial (PAM). Dans un communiqué diffusé le 17 mars, l'institution estime que près de 45 millions de personnes supplémentaires risquent de tomber en insécurité alimentaire aiguë, voire pire, si le conflit ne prend pas fin d'ici le milieu de l'année et si les prix du pétrole restent au-dessus de 100 \$ le baril.

Par ailleurs, une étude du cabinet Global Sovereign Advisory (GSA), publiée le 15 mars dernier ; estime que le riz est, de loin, la céréale la plus exposée aux perturbations du transport d'engrais au niveau du détroit d'Hormuz.

« Trois pays asiatiques – l'Inde, le Pakistan et la Thaïlande – sont à la fois les principaux fournisseurs des marchés africains et parmi les plus gros importateurs d'engrais en provenance du Golfe. L'Inde importe près de 30% de ses engrais finis depuis les pays du Golfe, dont plus de 15% en provenance de l'Arabie saoudite à elle seule. La Thaïlande et le Pakistan, autres grands fournisseurs, ont importé respectivement 21,1% et 29% de leurs engrais depuis cette région. Ces pays rizicoles risquent donc d'être fortement affectés par la hausse mondiale des prix des engrais si la crise se poursuit », soulignent les auteurs.

Espoir Olodo